



MAGNY-LES-HAMEAUX

Budget primitif 2024

Conseil municipal du 27 mars 2024

Plan

L'équilibre général

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

La section d'investissement

Les recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement



MAGNY-LES-HAMEAUX

L'équilibre général

L'équilibre général

Un budget équilibré à 27 816 438,70 €

| | Recettes | Dépenses |
|----------------|------------------------|------------------------|
| Fonctionnement | 19 112 501,70 € | 19 112 501,70 € |
| Investissement | 8 703 937,00 € | 8 703 937,00 € |
| TOTAL | 27 816 438,70 € | 27 816 438,70 € |

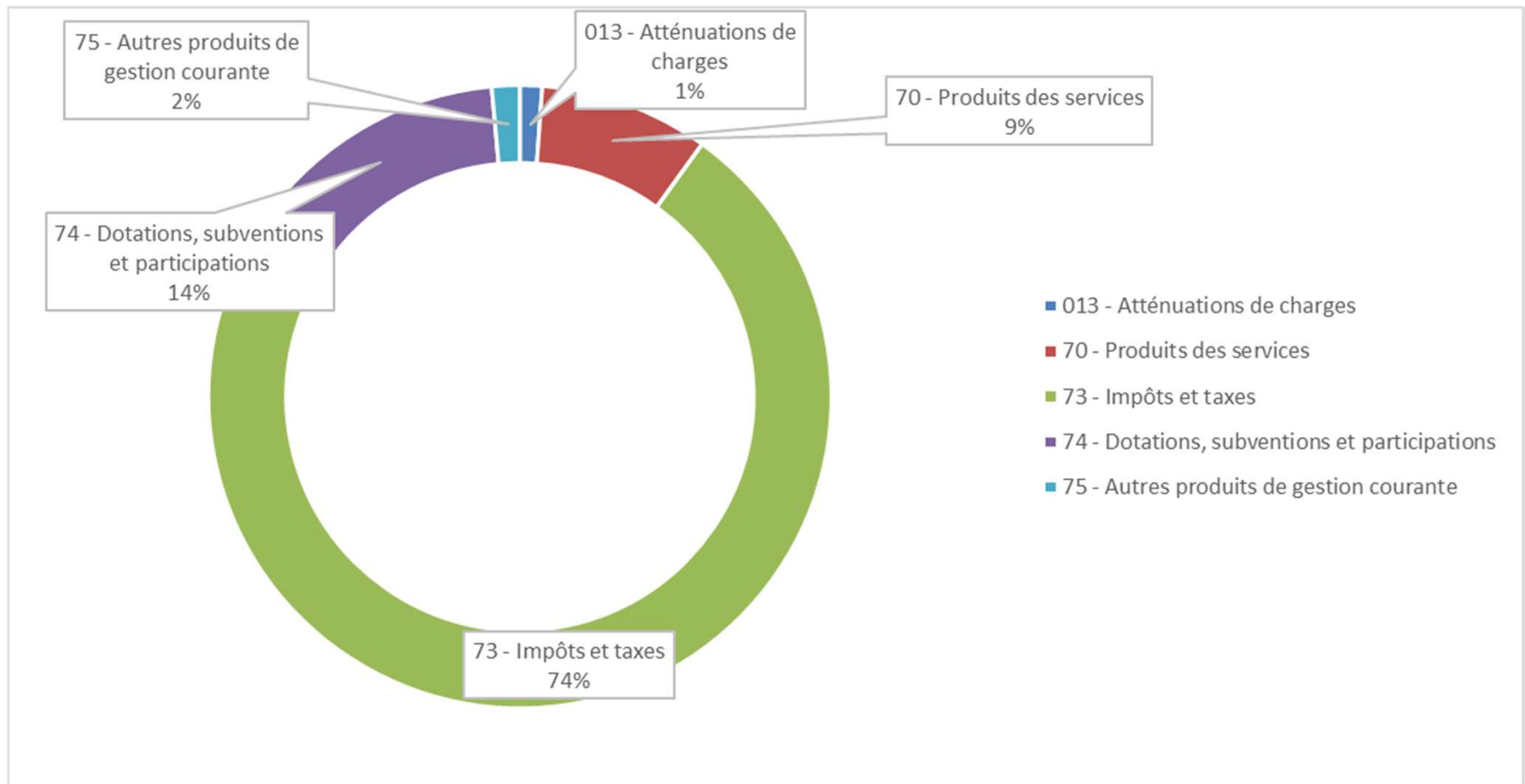


MAGNY-LES-HAMEAUX

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Vue d'ensemble des recettes de gestion : 14 374 420,32 €



Les recettes de fonctionnement

| Chapitres / articles | Budget 2024 | Commentaires |
|---|----------------|--|
| 002 - Excédent antérieur reporté fonctionnement | 4 527 213,08 € | Excédent de fonctionnement 2023 cumulé |
| 013 - Atténuations de charges | 165 000 € | Remboursements de l'assurance statutaire et de la sécurité sociale pour les absences des agents |
| 70 - Produits des services | 1 264 685 € | Restauration scolaire : 566 600 € Enfance : 410 000 € Scolaire : 55 650 € Petite enfance : 154 000 € Séniors : 21 440 € Sport : 13 500 € Culture : 10 000 € Autres – Cimetières - Domaine public : 33 495 € |
| 75 - Autres produits gestion courante | 208 591,32 € | Loyers/charges logements communaux : 183 591,32 € Produits exceptionnels : 25 000 € |
| 77 – Produits exceptionnels | 1 000,00 € | Mandats annulés sur exercice antérieur |

Les recettes de fonctionnement

Fiscalité 2023 :

| Chapitres / articles | Budget 2024 | Commentaires |
|---|-------------|--|
| 73 - Impôts et taxes 731 Fiscalité – impôts locaux | 2 330 798 € | 73 - Attribution de compensation : 2 027 653 € 73 - FNGIR : 303 145 € |
| | 8 355 700 € | 731- Impôts directs locaux : 7 900 000 € 731- Droits de mutation : 280 000 € 731 -Taxe sur l'électricité 164 500 € + pylône : 11 200 € |

Hausse des recettes des impôts et des taxes :

La Loi de Finances définit chaque année l'augmentation des bases des valeurs locatives, qui sont indexées sur l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH), en 2024 elles augmentent de 3,9 %.

Les recettes de fonctionnement

Fiscalité : Augmentation de 3 points en 2024

- Forte inflation de l'électricité, gaz, carburant, denrées alimentaires, etc
Maintien de la contribution au FPIC et au FSRIF
- Nouvelle baisse prévisible de la Dotation forfaitaire, versée par l'État à la Commune, compte tenu de l'écèlement réactivé en 2024
- Coût de fonctionnement de la Maison de l'Environnement
- Remise aux normes énergétiques des bâtiments communaux (besoin en investissement)
- Proposition au Conseil Municipal d'augmenter le taux de 3 points :
 - Foncier bâti : 37,99 %
 - Foncier non bâti : 90,56 %
 - Taxe habitation résidences secondaires : 12,14 %

Les recettes de fonctionnement

Une nouvelle baisse de la dotation forfaitaire En raison de la reprise de l'écrêtement sur la dotation forfaitaire

| Chapitres / articles | Budget 2024 | Commentaires |
|----------------------------------|-------------|--|
| 74 - Dotations et participations | 2 049 646 € | DGF : 114 312 € Dotation de solidarité rurale : 120 000 € FCTVA : 9 500 € Transports scolaires : 90 000 € DCRTP : 147 034 € Subventions CAF-DCS : 924 800 € Allocation taxe foncière : 640 000 € |

Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général

| Chapitres / articles | Budget 2024 | Commentaires |
|-----------------------------------|----------------|--|
| 011 - Charges à caractère général | 4 544 278,96 € | Restauration collective : 787 200 € Fluides - gaz : 1 012 921 € Carburant : 60 400 € Alimentation : 69 800 € Téléphonie : 100 920,60 € Fournitures administratives et techniques : 338 508 € Fournitures scolaires : 40 321 € Entretien/maintenance des bâtiments, de la voirie, des espaces verts, des véhicules et des matériels : 285 985 € Charges locatives de copropriété : 168 500 € Assurances (hors assurance statutaire) : 59 000 € Formation : 36 100 € Transports collectifs : 232 650 € Nettoyage des locaux : 168 158,72 € Maintenance : 278 326 € Autres services extérieurs : 440 010 € Impôts et autres taxes : 99 249,24 € Autres prestations : 366 229,40 € |

Les dépenses de fonctionnement

Des frais de personnel intégrant les évolutions réglementaires

| Chapitres / articles | Budget 2024 | Commentaires |
|----------------------------|----------------|---|
| 012 - Charges de personnel | 8 806 945,00 € | Assurance statutaire : 230 000 € Action sociale : 43 995 € Médecine préventive : 10 000 € Masse salariale et Glissement Vieillesse Technicité des agents communaux |

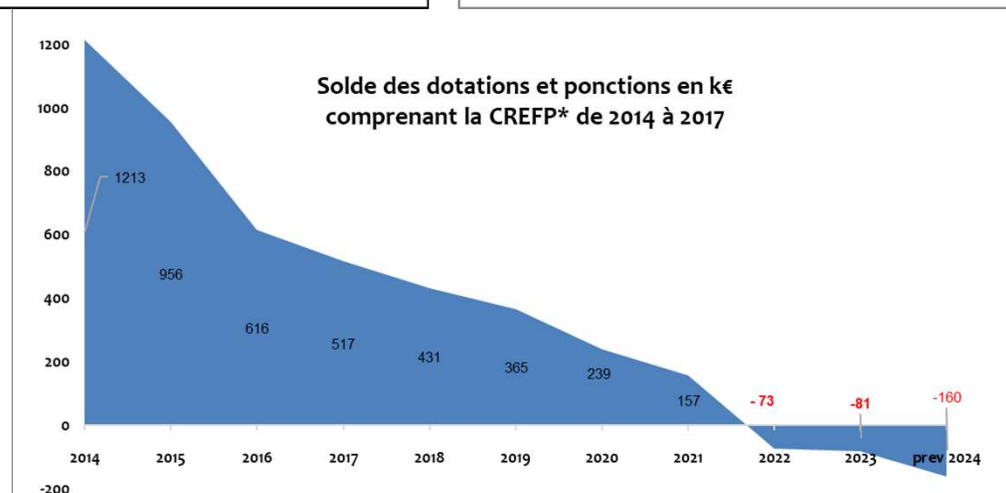
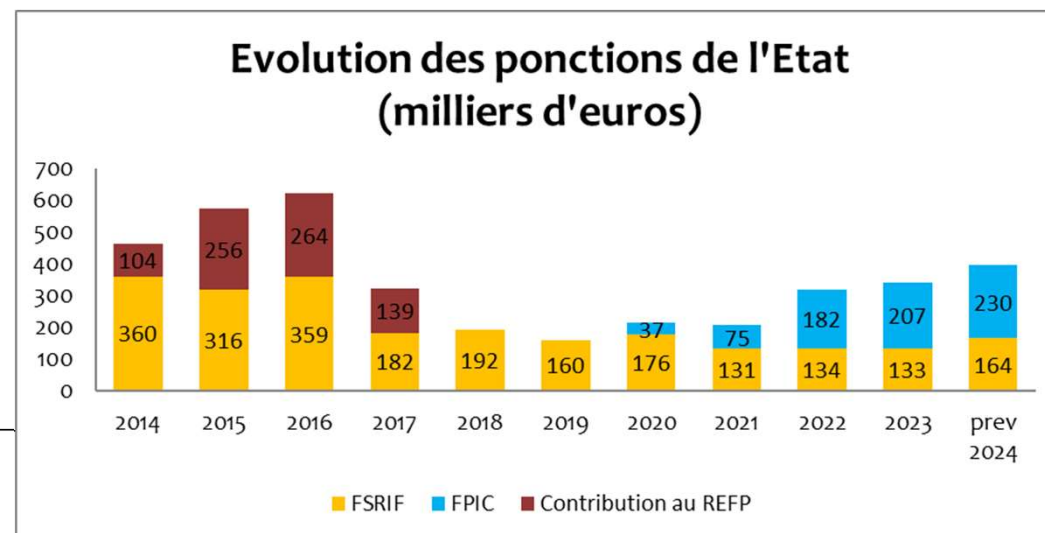
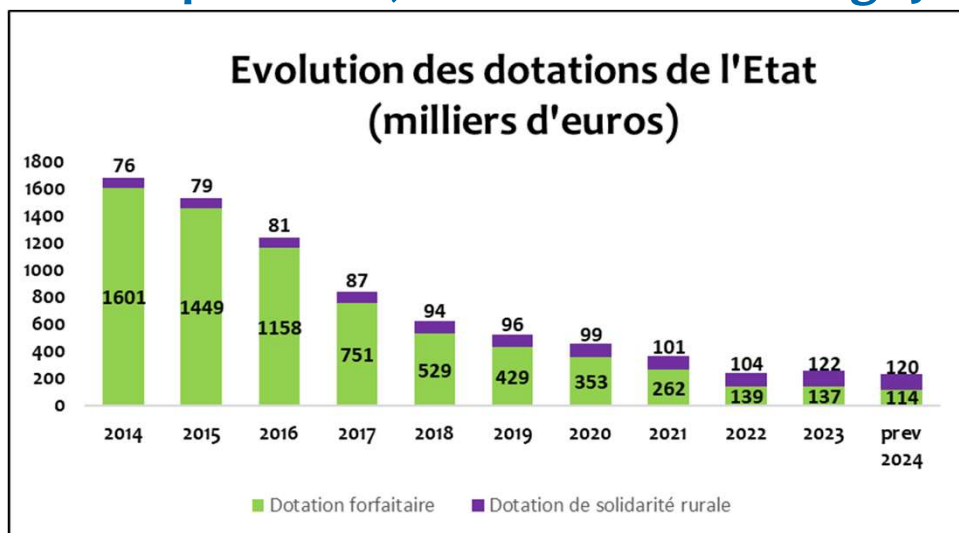
Les dépenses de fonctionnement

La Commune participe aux dotations de l'Etat au titre de la solidarité entre les collectivités territoriales

| Chapitres / articles | Budget 2024 | Commentaires |
|-----------------------------|--------------|-----------------------------------|
| 014 – Atténuations produits | 394 019,00 € | FSRIF 164 019 € FPIC 230 000 € |

La section de fonctionnement

Depuis 2022, la Commune de Magny-les-Hameaux est devenue contributrice



Les dépenses de fonctionnement

Un maintien des soutiens aux associations, au CCAS

| Chapitres / articles | Budget 2023 | Commentaires |
|--------------------------------------|--------------|---|
| 65 - Autres charges gestion courante | 864 446,58 € | Subventions aux associations : 219 810 € Bourses et prix : 3 000 € Subventions CCAS : 150 000 € Contribution au PNR : 46 298,10 € Indemnités/frais/formations élus : 141 745 € Autres frais (frais scol., créances éteintes) : 14 100 € Droit informatique nuage : 21 778,12 € Autres charges de gestion diverses : 267 715,36 € |

Les dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement

| Chapitres / articles | Budget 2023 | Commentaires |
|---|------------------------|--|
| 66 - Charges financières | 40 751,41 € | Intérêts des emprunts |
| 67 - Charges exceptionnelles | 6 000,00 € | Titres annulés sur exercices antérieurs |
| 68 – Dotations provisions | 43 000,00 € | Provisions pour risques référé contentieux 30 000 € Provisions pour restes à recouvrer : 13 000 € |
| Total dépenses réelles de fonctionnement | 14 384 283,26 € | |
| 042 - Opérations d'ordre entre sections | 327 578,36 € | Dotations aux amortissements (repris en recettes d'investissement) |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 4 085 482,39 € | Autofinancement (repris en recettes d'investissement) En 2023 : 3 554 620,08 € |
| Total dépenses de fonctionnement | 19 112 501,70 € | |



MAGNY-LES-HAMEAUX

La section d'investissement

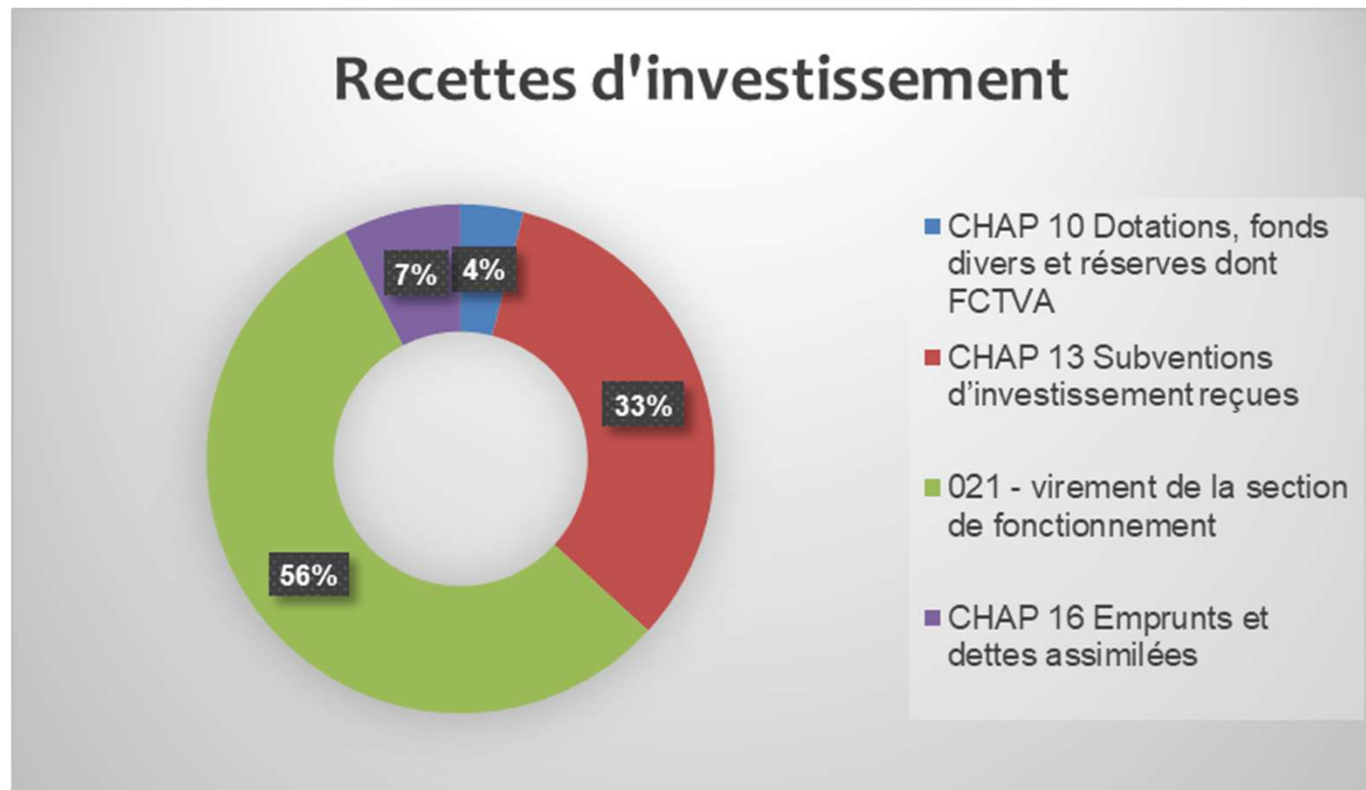
Les recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement

Recettes réelles d'investissement : 7 333 075,54 €

dont RAR : 1 139 116,15 €

dont 021 virement de la section d'investissement : 4 085 482,39 €



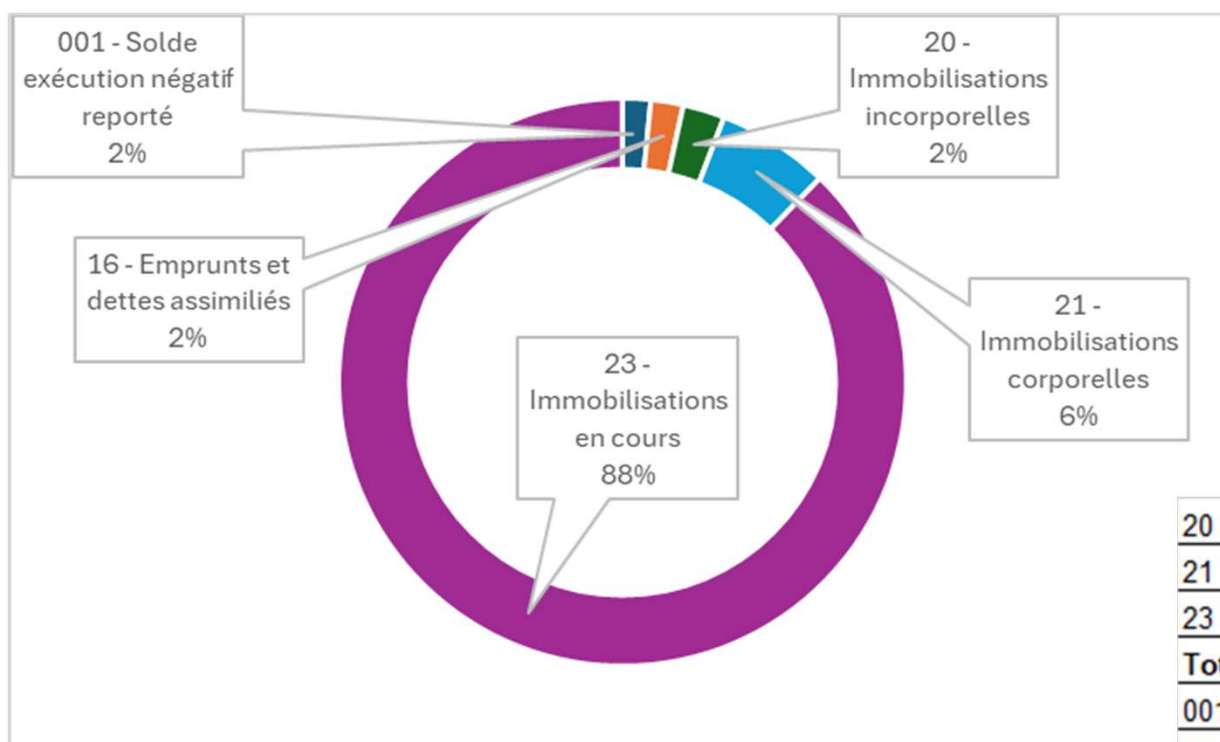
Les dépenses d'investissement

Dépenses principales d'investissement

Dépenses d'équipement

Crédit nouveaux : 6 768 661,40 €

RAR : 1 935 275,60 €



| | |
|--|---------------------|
| 20 - Immobilisations incorporelles | 199 390,00 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 536 982,96 |
| 23 - Immobilisations en cours | 7 350 647,17 |
| Total des dépenses d'équipement | 8 087 020,13 |
| 001 - Solde exécution négatif reporté | 133 763,24 |
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 20 000,00 |
| 16 - Emprunts et dettes assimilés | 154 824,88 |
| Total des dépenses réelles | 8 395 608,25 |

Les dépenses d'investissement

Les restes à réaliser 2023 : 1 935 275,60 €

Dont :

- Étude chaleur fatale, logiciel prise de rendez-vous CNI-passeports
- Achats de mobilier pour les écoles, pour le multi-accueil collectif et familial Madelaine Brès, pour les offices (four – lave-vaisselle)
- Travaux de restructuration du Gymnase Delaune
- Travaux ma cour passe au vert école Gide
- Travaux d'aménagement du multi-accueil Madeleine Brès
- Travaux ascenseur Centre social, travaux de peinture Hôtel de Ville, P3 chauffage
- Travaux voirie Allée des pommiers, rue des Noisetiers



Les dépenses d'investissement

Les crédits nouveaux

Chapitre 20 – Immobilisations corporelles : 157 200 €

- Études presbytère, étude cuisine centrale
- Concessions et droits similaires

Chapitre 21 - Acquisitions de matériels divers : 504 000 €

- Achat de terrain
- Achat mobilier, équipements informatiques et divers (tables, chaises, bureaux, etc...), défibrillateurs
- Achat de fours, lave-vaisselle et frigo dans les offices
- Achat d'équipements sportifs
- Passage aux ampoules leds dans divers bâtiments communaux

Les dépenses d'investissement

Les crédits nouveaux

Chapitre 23 – Immobilisations en cours : 5 490 544,53 €

Dont notamment :

- Réhabilitation énergétique école Corot-Samain
- Restructuration du gymnase Auguste Delaune
- Extension et création d'un nouvel EAJE au centre de loisirs Henri Dès
- Travaux dans les équipements communaux et dans les écoles : Gymnase Mauduit, Presbytère, réfection terrasse extérieure Trait d'Union, canalisations et autres travaux dans les écoles, tennis couverts : traitement des infiltrations, MJC (portes),...
- Travaux de voirie et routes : entretien courant des voies, accessibilité aux divers espaces publics, mise aux normes parking Anquetil, réfection Chemin Louis de Marly, réfection chemin des Pâtisseries, Allée des pommiers, coussin lyonnais rue Racine, Allée des sorbiers réfection chaussée, ...
- Déminéralisation des cours d'école Jammes et multi-accueil – Projet « ma cour passe au vert », aménagement square Debussy – Eclairage led terrain de foot Anquetil...
- Travaux au Centre social : réfection verrière et banque d'accueil
- P3 Chauffage

Conclusion

2024

Désengagement de l'État et régression de notre liberté d'administration

- Il y a 10 ans : 1,4M€ de dotations → 10 % de nos recettes de fonctionnement
- Dotations de fonctionnement → compensation financière pour le transfert de compétences de l'État vers les collectivités locales
- Selon l'État, les habitants de Magny-les-Hameaux ne payent pas assez d'impôts locaux
- Depuis 2022, la Commune est contributrice

Conclusion

2024 Difficile équation

- **Maintien de la participation de la Commune aux fonds de péréquation**
- **Une inflation qui ralentit mais se poursuit, et les prix ne baissent pas : énergie, transports, certaines matières premières, assurances**
- **Stabilité de nos recettes tarifaires (mais le niveau de 2019 n'a pas été retrouvé)**
- **De nouvelles dépenses à prendre en compte : Maison de l'Environnement**
- **Recherche de subventions pour financer nos actions et nos équipements**

Conclusion

Un budget 2024 sous pression

Une politique rigoureuse de gestion depuis des années nous a permis d'assurer un bon niveau de service :

- Accompagnement de la famille, de la petite enfance aux seniors**
- Une politique de solidarité envers les plus fragiles**

Conclusion

En 2024, nous vous proposons donc un budget qui permet de maintenir les services indispensables aux habitants et de poursuivre nos capacités d'investissement